



**NEW BRUNSWICK**  
ENERGY & UTILITIES BOARD

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS  
**NOUVEAU-BRUNSWICK**

**ORDONNANCE**

**INSTANCE: 588**

**EN L'AFFAIRE CONCERNANT** un examen de la conformité opérationnelle de Liberty Utilities (Gas New Brunswick) LP ainsi que de la pertinence continue du processus et de la formule établis concernant le gaz perdu et non comptabilisé dans le réseau de Liberty Utilities.

Le 16 avril, 2025

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**EN L'AFFAIRE CONCERNANT** un examen de la conformité opérationnelle de Liberty Utilities (Gas New Brunswick) LP ainsi que de la pertinence continue du processus et de la formule établis concernant le gaz perdu et non comptabilisé dans le réseau de Liberty Utilities.

**ORDONNANCE**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du dépôt de sa preuve préalablement préparée dans la présente instance, Park Fuels Ltd. a déposé une demande de confidentialité en vertu de la règle 6.4 datée du 11 avril 2025 relativement à certaines parties de l'affidavit de Matt LeRoy assermenté le 11 avril 2025 (l'« Affidavit »);

**ET ATTENDU QUE** ladite demande de confidentialité précisait les éléments du document visé, les modalités du traitement confidentiel proposé dans la présente instance ainsi que les motifs justifiant la demande de confidentialité;

**ET ATTENDU QU'**à la suite d'une audience publique tenue le 16 avril 2025 et après examen par la Commission des documents faisant l'objet de la demande de confidentialité, des fondements de ce traitement et des modalités proposées pour ces documents dans la présente instance, la Commission est convaincue que la demande de confidentialité et le traitement proposé sont nécessaires et appropriés;

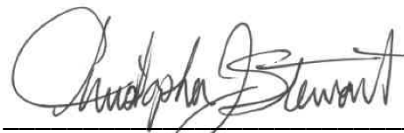
**APRÈS AVOIR ENTENDU** les avocats des parties;

**IL EST ORDONNÉ CE QUI SUIT :**

1. Les parties de l'Affidavit visées par la demande sont acceptées à titre confidentiel.
2. La Commission ordonne que la version caviardée de l'Affidavit soit versée au dossier public dans la présente instance et que les versions confidentielles soient mises à la disposition des parties aux présentes qui signent des engagements de confidentialité, conformément au traitement proposé, lequel est approuvé.

Fait à Saint John, au Nouveau-Brunswick, ce 16<sup>e</sup> jour d'avril 2025.

**Commission de l'énergie et des services  
publics du Nouveau-Brunswick**

A handwritten signature in black ink, reading "Christopher J. Stewart". The signature is written in a cursive style with a large initial "C".

---

Christopher J. Stewart  
Président